

PROCLAMATION DES VERTUS HÉROÏQUES
des deux vénérables Louise de Marillac
et Marie de l'Incarnation

— o —

Ce matin, dans la salle consistoriale, en présence du Pape a été donnée lecture des décrets sur les vertus des deux servantes de Dieu Louise de Marillac et Marie de l'Incarnation.

Ces deux Vénérables sont Françaises. C'est dire toute la joie que ressentent notre foi et notre patriotisme à la lecture de ces deux décrets.

A 11 h $\frac{1}{2}$, le Saint-Père fait son entrée, et un sourire paternel monte à ses lèvres à la vue des 300 cornettes des Filles de la Charité, qui aujourd'hui sont à l'honneur après deux cent cinquante ans de peines ; au milieu d'elles, sont les religieuses Ursulines de Rome, venues pour honorer Marie de l'Incarnation.

Autour du trône du Pape se trouvent les Eminentissimes cardinaux Vincent Vannutelli, Ferrata et Martinelli, ponents des causes ; puis l'archevêque de Montréal, Mgr Bruchési, des prélats et religieux de Rome, M. Meugniot, assistant général des Lazaristes et directeur des Filles de la Charité, venu de Paris avec M. Mizermont : le procureur italien, les supérieurs et les religieux de la maison de la Mission de Montecitorio ; maison fondée par saint Vincent de Paul ; M. Debruyne, de la maison internationale d'études, sont là pour la cause de Louise de Marillac.

Pour la cause de Marie de l'Incarnation, outre Mgr Bruchési, le P. Grosjean, des Missions étrangères de Paris, représentant le P. Cazenave, postulateur de la cause ; le R. P. Clapin, supérieur du Séminaire canadien ; le P. Meyer, supérieur des Missionnaires du Sacré-Cœur ; le R. P. Hage, provincial des Dominicains du Canada.

Mgr Fontaine, secrétaire de la Congrégation des Rites, s'avance au pied du trône, entouré des prélats et officiers de la Congrégation, et donne lecture successivement du décret pour la vénérable Louise de Marillac, puis de celui de Marie de l'Incarnation.

Après cette lecture émouvante en elle-même et dans le